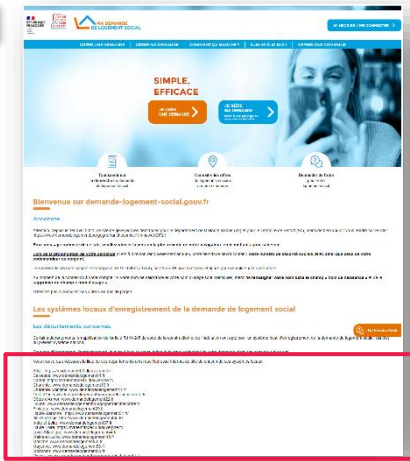


Le SNE permet d'effectuer des demandes de logement social locatif, de suivre l'état de ces demandes et de les renouveler si nécessaire.

1



Je me connecte sur le SNE : www.demande-logement-social.gouv.fr



Vous habitez dans un département qui a opté pour un système local d'enregistrement de la demande de logement social, distinct du SNE, il vous délivra lui aussi votre NUD/NUR. Découvrez la liste des départements concernés par les systèmes locaux d'enregistrement de la demande de logement social en bas de cette page www.demande-logement-social.gouv.fr

2



Sur le SNE, je complète et je peux suivre ma demande :



3

- ▶ Dès que j'obtiens mon numéro unique, je me rend sur AL'in.fr
- ▶ Je crée mon compte et je renseigne mon numéro unique
- ▶ Je retrouve automatiquement mes informations et je peux consulter les offres de logement.



Information à retenir :

- **Je veux modifier mon dossier ?** Je le fais directement sur le SNE. Il me suffit de cliquer sur "Mettre à jour" quand je me connecte sur le portail AL'in.fr : l'offre s'adapte automatiquement à votre situation.
- **Je candidate sur un logement ?** Mon dossier doit être complet sur le SNE (demande et justificatifs). Dans le cas contraire, ma candidature ne pourra pas être transmise au bailleur.

Retrouvez plus d'information sur : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/questions>